

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20251020-D2025502-DE
Reçu le 27/10/2025



Délibération : D_2025-5-02

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 20 octobre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire
Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17 Date de convocation du Conseil : 13 octobre 2025

Présents : 13
Votants : 16

Présents : Mesdames Isabelle BOINEAU, Annick CHEVALERIAS, Stéphanie GONTIER, Véronique LANOË-MALIVERT, Marion MAUREL, Bénédicte MONTÉGU, Isabelle TRANCHET, Messieurs Frédéric ARTAUD, Cédric COLLET, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Vincent MORA, Yannick MOREAU.

Pouvoirs :

Madame Anne DUBOIS à Monsieur Anthony DOUET
Madame Stéphanie DULAC à Madame Véronique LANOË-MALIVERT
Monsieur Pascal LAFENETRE à Madame Bénédicte MONTÉGU

Objet :

Budget Commune : décision
modificative n°2

Excusé(s) : Monsieur Jean-Marie MICHELET

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle BOINEAU

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certains articles du Budget Commune pour intégrer les frais de parution du marché de voirie 2023 concernant « La route de Sablons » comme suit :

Désignation de l'article		Section Investissement	
Chapitre / Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
041-2031	Opération d'ordre Intégration frais de parution		710.08 €
041-2151	Opération d'ordre Intégration frais de parution	710.08 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
VALIDE les écritures comptables proposées ci-dessus.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Bénédicte MONTÉGU

Emis le 20/10/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 27/10/2025

